

Règlement particulier du Tournoi de Doubles d'Elancourt 18 et 19 janvier 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **à venir** et sous le nom « **Tournoi de Doubles d'Elancourt** ». Il se déroule les **18 et 19 janvier 2025** au Palais des Sports d'Elancourt, Rue de la Beauce 78310 Maurepas et dispose de 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Sylvie LE DOUARON**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 En s'inscrivant au tournoi, tous les joueurs acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant à la prise de photos ou vidéos dans le cadre d'action promotionnelle. En cas de refus, un courrier devra être envoyé par mail au responsable des inscriptions ET venir se signaler à la table de marque le jour de la compétition.
- 1.6 Le GEO du tournoi est **Jean-Louis TYMULA**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le **Tournoi de Doubles d'Elancourt** est un tournoi sénior, de niveau National, qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Le tournoi se joue pour les tableaux **doubles hommes, doubles dames, doubles mixtes** qui seront découpés en 5 séries S1, S2, S3, S4, S5 en fonction du CPPH, modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de séries en fonction du nombre de participants mais également pour assurer un niveau homogène. L'organisation pourra diviser les séries en sous-séries A et B.
- 2.3 **Les doubles hommes et doubles dames se joueront le samedi dans leur intégralité, les doubles mixtes le dimanche dans leur intégralité.**
- 2.4 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.
- 2.5 Tous les tableaux se dérouleront, dans la mesure du possible, avec des phases éliminatoires en Poule. L'organisation tentera, dans la mesure du possible, de privilégier de faire 2 sortants par poule.
- 2.6 Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre d'information.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 20 décembre 2024** Le CPPH sera arrêté à cette date pour la répartition, la confection et validation des tableaux.
- 3.2 Pour respecter la règle qui interdit un écart de plus de 16 fois dans un tableau entre le meilleur et le plus faible CPPH, il est conseillé de former des paires avec des joueur (se)s de même niveau de classement.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 3 janvier 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

- 3.4 Le paiement est à effectuer directement via **Badnet** ou **eBad** uniquement.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements. Le règlement des frais d'engagement du tournoi des deux compétiteurs validera l'inscription en ligne de la paire complète. Toute modification ou annulation d'inscription doit être précisée par courrier ou par mail à tournoi.lvelancourt@gmail.com. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€** pour **1 tableau**, **22€** pour **2 tableaux**.
- 3.7 Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement à **J-30**.
- 3.8 Lors de la constitution d'une paire, le classement le plus élevé sera retenu pour définir la catégorie dans laquelle sera inscrite la paire. Cependant, si un des deux joueurs a plus d'un classement avec la catégorie dans laquelle la paire souhaite s'inscrire, elle ne sera pas prioritaire.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Tournoi de Doubles d'Elancourt** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est RSL TOURNEY 3 pour les plumes et Yonex Mavis 500 pour les plastiques, qui seront les volants prioritaires pour la catégorie P11/P12.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
- 5.10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match (sauf pendant les arrêts prévus article 16.2 des règles du badminton).
- 5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.
- 5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipes, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.14 Tout participant au tournoi ne souhaitant pas être pris en photos ou filmé devra le signaler au responsable d'organisation de la compétition, avant ou pendant cette dernière.
- 5.15 La participation au **Tournoi de Doubles d'Elancourt** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.16 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.